



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LA PARITÉ POUR LES ÉLUS ET LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

LE DIAGNOSTIC

La France est le pays de l'Union européenne qui a le plus vite progressé ces dix dernières années et a un ratio paritaire parmi les plus élevés au monde. Toutes les études le montrent, les politiques incitatives et contraignantes en matière de parité sont très efficaces pour faire avancer l'égalité.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les responsables politiques dans leur ensemble et les partis politiques qui doivent présenter le même nombre de candidates que de candidat ainsi que pour les têtes de liste. Les conseils d'administration des entreprises qui doivent promouvoir la place des femmes à des postes de dirigeant.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶▶ **EN 2012, LE GOUVERNEMENT MET EN PLACE LE PREMIER GOUVERNEMENT PARITAIRE.**
- ▶▶ La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral. Cette loi appliquée pour les élections départementales de mars 2015, **INTRODUIT UN BINÔME PARITAIRE POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES** en étendant le scrutin de liste paritaire.
- ▶▶ La loi du 4 août 2014 pour **UNE ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES** met en place des mesures en faveur d'une meilleure représentativité des femmes avec un objectif de 40% de femmes dans les conseils d'administration d'ici 2017.
- ▶▶ **LES PÉNALITÉS DES PARTIS POLITIQUES** ne respectant pas la parité pour des élections législatives seront doublées.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

2013-2014.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Les socialistes ont été les premiers à défendre la parité avec la loi sur la parité dans les fonctions électives sous Lionel Jospin dans les années 2000. Plus récemment, François Hollande a nommé le premier gouvernement paritaire. Dernièrement nous avons établi un scrutin binominal paritaire qui fera passer les assemblées départementales de 14% d'élues à 50% au niveau national. C'est un grand pas en avant pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

QUELS OBJECTIFS ?

Passer d'une égalité dans la loi à une égalité réelle. La société française est composée à 50% de femmes, les femmes devraient donc avoir toute leur place à tous les niveaux de la représentation.

QUELS RÉSULTATS ?

**50% DE FEMMES
DANS LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX
en 2015 contre 13%
dans les Conseils généraux auparavant,
grâce à l'instauration de l'élection
des conseillers départementaux
en binôme paritaire.**

**16 000 CONSEILLÈRES MUNICIPALES
SUPPLÉMENTAIRES
ont été élues.**

DEPUIS ?



i FRANÇOIS HOLLANDE
A NOMMÉ LE PREMIER
GOUVERNEMENT PARITAIRE

LE CONSTAT

CES DIX DERNIÈRES ANNÉES



LA FRANCE EST LE PAYS
DE L'UNION EUROPÉENNE QUI
A LE PLUS VITE PROGRESSÉ

POUR QUI ?



▶ LES RESPONSABLES
POLITIQUES DANS LEUR
ENSEMBLE ET LES PARTIS
POLITIQUES



▶ LES CONSEILS
D'ADMINISTRATION
DES ENTREPRISES



COMMENT ?

LA LOI DU 17 MAI 2013 INTRODUIT
UN BINÔME PARITAIRE POUR LES
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES



UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ
DES FEMMES AVEC UN OBJECTIF DE
40% DE FEMMES DANS LES CONSEILS
D'ADMINISTRATION D'ICI 2017



LES PÉNALITÉS DES PARTIS POLITIQUES
NE RESPECTANT PAS LA PARITÉ POUR
DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES SERONT
DOUBLÉES



OBJECTIFS



LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EST
COMPOSÉE À 50% DE FEMMES,
LES FEMMES DEVRAIENT DONC
AVOIR TOUTE LEUR PLACE
À TOUTS LES NIVEAUX DE
LA REPRÉSENTATION

RÉSULTATS

EN 2015

50%



16 000

DE FEMMES
DANS LES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX

CONSEILLÈRES MUNICIPALES
SUPPLÉMENTAIRES
ONT ÉTÉ ÉLUES